

L'ETAT DATE LIGNE PAR LIGNE

Objectifs pédagogiques et opérationnels

Comprendre la structuration d'un état daté
Répondre efficacement aux questions de ses clients
copropriétaires ou acheteurs

Pré requis

Aucun

Public

Comptables et gestionnaires en copropriété
Négociateurs

Suivi et validation

Rapport de connexion
Questions orales ou écrites (QCM)
Evaluation de la formation en ligne

Méthodes pédagogiques et moyens techniques

Chaque somme à porter est expliquée par les règles de la
copropriété régies par la loi du 10 juillet 1965 modifiée
Projection du support de formation
Assistance technique à la connexion et à l'utilisation de
l'outil de visioconférence

Durée – Modalités

3h30
Présentiel ou distanciel synchrone
(classe virtuelle)

PROGRAMME DETAILLE

INTRODUCTION

Qu'est-ce qu'un état daté ?

Rappel de la réglementation en vigueur / le décret du 21 février 2020 – un tarif plafonné

1. LES SOMMES RESTANT DUES PAR LE CEDANT

Lesquelles, pourquoi et pour quel montant ?

Les provisions exigibles du budget prévisionnel

Les provisions exigibles des dépenses non comprises dans le budget prévisionnel

Les charges impayées sur les exercices antérieurs

Les emprunts contractés par la copropriété

Les charges de travaux pour lesquelles le copropriétaire vendeur a demandé à bénéficier d'un étalement
du coût sur 10 ans

Les avances exigibles

2. LES SOMMES RESTANT DUES AU CEDANT PAR LE SYNDIC

Lesquelles, pourquoi et pour quel montant ?

Les avances

Les provisions pour les périodes postérieures à la période en cours et rendues exigibles

3. LES SOMMES INCOMBANT A L'ACQUEREUR

Lesquelles, pourquoi et pour quel montant ?

La reconstitution des avances

Les provisions non encore exigibles du budget prévisionnel

Les provisions non encore exigibles dans les dépenses non comprises dans le budget prévisionnel

Des informations générales

4. LE PRE-ETAT-DATE (focus)

Les règles essentielles

Formation éligible au renouvellement de la carte des professionnels de l'immobilier conformément au décret n°2016-173 du 17/02/2016